

Dans sa déclaration liminaire, le Sgen-CFDT alerte l'administration sur l'état anxiogène dans lequel se trouvent les agents de l'AEFE face aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'AEFE.

Le directeur Christophe Bouchard répond longuement sur ce point.

2018 : aucune suppression de postes qui n'ait tenu compte de la situation des agents. La suppression des postes sur rompus de temps partiels implique actuellement un examen de la situation des agents concernés répartis dans 4 établissements.

Les détachements, renouvellements et premières demandes, font l'objet d'un échange avec le MEN. Toutes les demandes de renouvellement, à l'exception de 2, ont été accordées. Le directeur signale que les rectorats formulent un avis mais que la décision d'accorder le détachement est prise *in fine* par la DGRH du MEN. Cette dernière a demandé aux DASEN de ne pas communiquer leur avis aux agents, cette demande vient d'être renouvelée. Tout refus de détachement doit être signalé à la DRH de l'AEFE.

2019 : les suppressions tiendront compte de leur impact des établissements (disponibilité du vivier, pays difficile). L'agence évitera de supprimer des postes qui porteraient préjudice aux agents. Elle n'a pas décidé de supprimer des postes qui ne seraient pas vacants. Dès cette année, le mouvement 2019 est en examen, ce qui est inédit.

2020 : une réflexion est en cours à la demande du président de la République, ce travail a été confié au ministre Le Drian. L'avenir de l'opérateur sera évoqué lors du prochain conseil d'administration de l'Agence.

Présentation de Jean-François Blarel, référent déontologue, lanceur d'alerte et laïcité au MEAE, et du dispositif mis en place à l'AEFE

Christophe Bouchard a désigné le référent du MEAE, référent de l'AEFE.

Le référent déontologie, lanceur d'alerte et laïcité est soumis au secret et à la discrétion professionnelle. Rattaché au secrétariat général du MEAE, son indépendance est garantie. Des pans du guide de déontologie du MEAE en cours de finalisation pourront être adaptés à l'AEFE mais compte tenu de ses spécificités (rapport aux enfants et à la communauté éducative), l'agence devra se doter en interne de ses propres outils, sur les thématiques qui lui sont propres.

Déontologie

Les missions confiées au référent déontologue relèvent du domaine de la prévention, de l'information sur les principes de la déontologie et du conseil.

4 fiches ont été mises en ligne sur le site de l'AEFE portant sur :

- le respect vie privée vie publique,
- le harcèlement moral et sexuel,

- les cadeaux et avantages,
- le cumul d'activité.

D'autres suivront. Une note d'information sur la nomination et les missions du référent a été communiquée aux établissements pour une diffusion auprès des personnels.

Laïcité

Le référent signale recevoir peu de questions sur la laïcité. Sur ce point, les principes en vigueur sur le sol français doivent être adaptés aux règles locales.

Lanceur d'alerte

Au 1^{er} janvier 2018, les administrations se sont dotées d'un registre de signalement. Un agent en interne peut signaler un agissement qui peut être contraire à l'intérêt général : pour ce faire, une procédure est accessible sur l'intranet du MEAE mais aussi sur son site externe auquel ont accès les personnels en poste à l'AEFE. Toute personne peut effectuer un signalement.

Questions du Sgen-CFDT

Comment s'articule la fonction de référent avec le CHSCT ?

Le travail du référent est indépendant et à la fois coordonné, dans le respect de la confidentialité. Les compte-rendu de dialogue social sont importants car ils permettent au référent de prendre le pouls des préoccupations.

Quels sont les délais de traitement des alertes ?

L'étude des faits, les contacts avec la direction concernée afin de vérifier si les faits sont avérés et la résolution du problème requièrent un traitement de un à deux mois. A noter que si les faits sont avérés, le lanceur d'alerte est protégé et reste anonyme. Si son identité est révélée à un moment donné, sa carrière n'est pas menacée. En cas de non-résolution, le lanceur d'alerte peut la médiatiser.

Mise en œuvre des commissions locales hygiène et sécurité et conditions de travail

Le premier bilan d'étape auquel a procédé l'agence est positif et les commissions, parfois adaptées à la réglementation locale, se mettent en place.

Le Sgen-CFDT signale que :

- la mention de la présence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et d'un registre de santé sécurité au travail (RSST) fait défaut.
- la question des experts se pose : assistant de prévention non obligatoire en l'état, présence d'un médecin aléatoire.

Actions de prévention et de secours civiques au sein du réseau

Objectifs :

- Se doter, par zone de mutualisation, d'un personnel possédant la qualification de concepteur encadrement de formation (CEAF) ;

- Se doter, par zone de mutualisation, de 3 personnels possédant la qualification de formateurs de formateurs (FF) ;
- Étendre le nombre d'établissements habilités à l'ensemble des zones de mutualisation (10 zones sur 16 actuellement abritent au moins un établissement habilité) ;
- Augmenter le nombre et les qualifications (PSC1 et F PSC) des établissements habilités dans les zones les plus exposées à la menace terroriste ;
- Renforcer les moyens dédiés à la prévention et aux secours civiques ;
- Favoriser la réactivité de l'Agence en matière de formation aux premiers secours.

Les établissements scolaires du réseau constituant des points de regroupement en cas de crise se verront dotés de kits médicaux supplémentaires. Les établissements initialement non ciblés pourront en bénéficier sur demande.

24 formateurs devraient être formés par le MEN sur les 48 formateurs de formateurs nécessaires. En parallèle, un marché public sera conclu avec un prestataire pour la formation en 2018 de 8 CEAF+FF (double qualification) et en 2019 de 16 autres.

Un groupe de travail sécurité se réunira avant le comité technique de juin.

Handicap

Le Sgen-CFDT a demandé que les démarches qu'auraient à effectuer les agents en vue de l'obtention d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) fassent l'objet d'une communication de la part de l'agence. Cette demande a été entendue.

Compte-rendu de la visite du site parisien

Toutes les remarques ont été prises en compte et les problèmes résolus ou en voie de résolution.

Une nouvelle étude sera faite en 2018 concernant la sécheresse de l'air, une autre sur la luminosité. Un traitement est en cours contre les rongeurs et ventilations mécaniques et chauffage feront l'objet d'un entretien bimestriel. Les agents peuvent bénéficier sur demande de sièges ergonomiques et d'écrans plus grands. La sécurisation aux deux accès du service informatique est en cours de réflexion. Le propriétaire a été saisi pour les portes coupe-feu.

Télétravail

Le Sgen-CFDT renouvelle sa demande de traitement des questions d'organisation du travail au sein du CHSCT. La réflexion sur le télétravail dépasse la seule administration centrale et doit inclure les établissements de l'étranger dans lesquels une impossibilité de mise en œuvre est signalée. Un projet d'arrêté modifié sera de nouveau soumis à la commission interne et fera l'objet d'une information au CHSCT.

Situation à Ouagadougou après l'attaque terroriste

Les événements sont survenus pendant les vacances scolaires. Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) a bien fonctionné. La rentrée s'est bien passée. Le chef de secteur est parti à la rencontre des personnels.